Informations de base

2023/2166(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2022: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) **Subject** 8.70.03.12 Decharge 2022	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	SARVAMAA Petri (EPP)	14/06/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive RÓNAI Sándor (S&D) MITUȚA Alin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	TOMC Romana (EPP)	18/07/2023

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	

12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/03/2024	Vote en commission		
22/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0115/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0243/2024	Résumé
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2166(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12970

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.535	16/01/2024	
Avis de la commission	EMPL	PE752.902	05/02/2024	
Amendements déposés en commission		PE757.242	09/02/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0115/2024	22/03/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0243/2024	11/04/2024	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06180/2024	12/03/2024	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2023)0391	28/06/2023	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé

CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0096/2023 JO C 000 27.10.2023, p. 0000	26/10/2023	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2024/2330 JO OJ L 10.10.2024

Décharge 2022: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

2023/2166(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2022.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2022 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 536 voix pour, 32 contre et 37 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales énoncées dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'agence

Le budget final de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2022 s'élevait à **16.405.100 EUR**, soit une légère augmentation de 1,81% par rapport à 2021.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2022 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'exercice en cours de 98,65%, soit une légère augmentation de 1,39% par rapport à 2021. Le taux d'exécution des crédits de paiement de l'exercice en cours s'est établi à 72,07%, soit une augmentation de 8,54% par rapport à 2021.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel et les contrôles internes.

Il a notamment souligné que :

- le taux de mise en œuvre par l'Agence de son programme de travail en 2022 était de 98% alors que l'objectif était de 90%;

- les recherches de l'Agence accordant une attention particulière à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les risques psychosociaux et la santé mentale ont été saluées;

- au 31 décembre 2022, le tableau des effectifs était pourvu à 97,5%, comme en 2021, avec 39 postes d'agents temporaires pourvus sur les 40 postes d'agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union;

- l'équilibre géographique doit être traité avec la plus haute priorité dans la procédure de recrutement;

- l'Agence a rédigé et finalisé la stratégie antifraude de l'Agence 2022-2026 en mettant l'accent sur la consolidation du cadre antifraude existant de l'Agence;

- en 2022, le service d'audit interne a conclu son audit sur les ressources humaines et l'éthique conformément au plan sans constatation critique et un certain nombre d'actions ont été convenues avec l'Agence pour améliorer encore ses domaines de ressources humaines et d'éthique.